

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

27 MARS 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept mars à vingt heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PELERIN Yves — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie —

**Absent(s) excusé(s)** : NOIRET Hélène — JACQUIER Habiba — MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — RODRIGUES BARBOSA Florent — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : /

**Procuration(s)** : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — TORRES Gaëlle à PELERIN Yves — JACQUIER Habiba à CREBESSEGUES Étienne — RODRIGUES BARBOSA Florent à BONNIN Michèle — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie

**Secrétaire de séance** : CREBESSEGUES Étienne

-----O-----

Vu par Nous, le Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES (ISERE) pour être affiché après approbation du conseil municipal lors de la prochaine séance, à la porte de la Mairie.

LA BALME LES GROTTES, le 28 mars 2022  
Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

## **DEBUT DE LA SEANCE A 20H10**

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT, ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2023.

Approbation : 9

### **I – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion pour le budget communal 2022 dressé par le Trésorier, Comptable assignataire des Comptes de la Commune, du 1er Janvier au 31 Décembre 2022.

<b>Fonctionnement</b>			<b>Investissement</b>		
Dépenses	Recettes	Excédent	Dépenses	Recettes	Excédent
1 685 087.42 €	1 849 893.78 €	164 806.36 €	408 064.59 €	440 687.71 €	32 623.12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2022 tel que dressé par le Trésorier et présenté par le Maire.

**Pour : 9 + 5**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022

#### **COMMUNE**

<b>Fonctionnement</b>			<b>Investissement</b>		
Dépenses	Recettes	Excédent	Dépenses	Recettes	Excédent
1 685 087.42 €	1 849 893.78 €	164 806.36 €	408 064.59 €	440 687.71 €	32 623.12 €

Le Maire quitte la salle avant la délibération du conseil. Sous la présidence de Stéphanie TAVERNESE ROCHE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, les élus sont amenés à se prononcer.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2022 présenté par le Maire.

**Pour : 8 + 4**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **III – AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 – COMMUNE**

L'assemblée délibérante approuve le compte administratif de l'exercice 2022 qui fait apparaître les résultats cumulés ci-dessous :

Pour la section de fonctionnement : Excédent 2022                      164 806.36 €

Pour la section d'investissement : Excédent 2022                      32 623.12 €

Monsieur le Maire présente ensuite les résultats à reporter sur 2023 suivants :

	<b>A</b> Résultat de clôture 2021	<b>B</b> Part affectée à l'investissement 2022	<b>C</b> Résultat 2022	<b>A - B + C =</b> Résultat de clôture 2022 à reporter en 2023
<b>INVESTISSEMENT</b>	174 921.89 €	-	32 623.12 €	<b>207 545.01 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	397 235.81 €	-	164 806.36 €	<b>562 042.17 €</b>

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de clôture comme suit :

- Ligne 001 – Résultat Investissement reporté pour : 207 545.01 €
- Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté pour : 562 042.17 €

Après délibération le Conseil Municipal valide l'affectation des résultats 2022 présentés par le Maire.

**Pour : 9 + 5**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **IV – TAXES COMMUNALES 2023**

Le Maire rappelle à l'assemblée que les taxes communales, non bâti et habitation n'ont pas évolué depuis 2009. La taxe foncière du bâti, quant à elle est stable depuis 2001.

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Vu la flambée générale des charges auxquelles la commune doit faire face, le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter une légère modification aux taux d'imposition communaux comme suit :

Taxe foncière Bâti : 36.66% (dont 15.90% de taux départemental) – soit une augmentation de 3% de la part communale.

Taxe foncière Non Bâti : 48.51% – % (dont 15.90% de taux départemental) – soit une augmentation de 3% de la part communale.

Taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 7.06% – Aucune modification.

Taux Année 2022			Taux Année 2023		
Taxe Foncière (bâti)	Taxe Foncière (non bâti)	Taxe Habitation	Taxe Foncière (bâti)	Taxe Foncière (non bâti)	Taxe Habitation
33,66%	45.51%	7.06%	36,66%	48,51%	7,06%
0,00%	0,00%	0,00%	+ 3,00%	+ 3,00%	0,00%

Après délibération, le Conseil Municipal décide de modifier les taux d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté ci-dessus.

**Pour : 9 + 5**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **V – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2023 :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 863 833.77 €	2 267 839.17	535 767.10 €	535 767.10 €

Après délibération le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le budget primitif 2023.

**Pour :**

**Contre :**

**Abstention :**

## **VI – MAINTENANCE DES CAMERAS DE SURVEILLANCE**

Le Maire présente à l'assemblée un devis de la société SecurHome pour la maintenance annuelle et l'entretien des caméras de surveillance. La prestation inclut l'entretien, deux passages par an pour le nettoyage des objectifs des 15 caméras et la location d'une nacelle.

Le montant de ces prestations s'élève à 3 400.00 € HT soit 4 080.00 € TTC

Après délibération le Conseil Municipal approuve la signature du devis de la société SecurHome pour la maintenance annuelle des caméras de surveillances pour un montant de 4 080.00 € TTC.

**Pour : 9 + 5**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

### **1 – NOM DES VOIES COMMUNALES – ANNULE ET REMPLACE LA DELIB. 2022 058**

Lors de la séance du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal a voté le nom des rues suite au réadressage de la commune. Une erreur s'est cependant glissée parmi la liste des voies votées. En effet, le passage où se situeront les logements sociaux s'appellera Rue des Martinets et non Impasse des Martinets. Il convient donc de voter de nouveau le choix des noms de voie comme suit, afin d'annuler et remplacer la délibération 2022 058.

#### **VILLAGE**

Route de Crémieu (anciennement route de Lagnieu)
Route de Crémieu
Rue des Grottes
Rue Noire
Chemin de la Vie de Saint-Pierre
Chemin du Lavoir
Chemin du Ruisseau
Impasse Louis Mandrin
Place du Colonel Pition
Rue de la Courbadière (anciennement la Courbadière)
Impasse des Légionnaires (anciennement la Courbadière)
Chemin de Pré de Vaux
Place du 19 mars 1962
Montée de l'Eglise
Impasse de la Serve (anciennement route de Crémieu)
Rue des Mûriers
Rue de la Soie (anciennement résidence du Chêne)
Rue de l'Ancienne Ecole (anciennement rue des Ecoles)
Impasse du Preillon

### VILLAGE (suite)

Rue du Parc (anciennement lotissement du Parc)
Impasse des Tilleuls (anciennement lotissement du Parc)
Impasse des Chênes (anciennement lotissement du Parc)
Impasse des Acacias (anciennement lotissement du Parc)
Impasse des Erables (anciennement lotissement du Parc)
Impasse des Platanes (anciennement lotissement du Parc)
Route du Dauphiné (anciennement RD 65i)
Chemin du Sablon
Route de Travers
Route de Travers (anciennement rue Centrale)
Route de Travers (anciennement RD 65 h)
Route de Port Michaud
Chemin de Salette
Rue Domaine Grand Champ (anciennement lotissement Domaine Grand Champ)
Rue de Monlieux (anciennement lotissement Domaine Grand Champ)
Impasse de la Garenne (anciennement route de Lagnieu)
Chemin des Chaumes
Rue des Ecureuils (anciennement lotissement des Chaumes)
Impasse du Puits
Rue des Pierres Blanches
Rue des Hirondelles
Rue des Martinets
Place de la Mairie (anciennement route de Lagnieu)

### TRAVERS

Chemin du Four Banal (anciennement Chemin du Lavoir)
Chemin du Four Banal (anciennement Chemin de Montaplan)
Chemin du Four Banal (anciennement chemin de l'Aye)
Chemin de Bénétan (anciennement chemin du Marais)

### LA BROSE

Chemin de la Fontaine
Chemin de Beauchêne
Chemin du Port
Chemin des Marais (anciennement chemin du Marais)
Chemin de l'Olivier (anciennement RD 65h)
Chemin du Grangeon (anciennement RD 65h)

### CACHENUIT

Impasse de Cachenuit (anciennement hameau de Cachenuit)
---

### PERTEMPS

Chemin de Pertemps (anciennement hameau de Pertemps)
--

### AMBLERIEU

Chemin du Moulin (anciennement hameau d'Amblérieu)
Chemin du Plantet (anciennement hameau d'Amblérieu)
Chemin de la Ferme (anciennement hameau d'Amblérieu)
Chemin de la Gorge du Loup (anciennement hameau d'Amblérieu)

Après délibération le Conseil Municipal valide le nom des rues tel que présenté ci-dessus, et décide d'annuler et remplacer la délibération n°2022 058 du 12 décembre 2022 par la présente.

## **2 – CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Stéphanie TAVERNESE-ROCHE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, informe l'assemblée que 3 conseils très constructifs ont déjà eu lieu avec les enfants élus.

Les enfants ont pu lors de la première séance découvrir leur rôle au sein du conseil municipal des enfants.

Par la suite ils ont travaillé avec les élus en charge de la commission sociale sur leurs différents projets. Forts de proposition, deux idées ont été retenues par l'assemblée :

- Réalisation d'un terrain de foot plus petit que l'existant.
- Mise en place d'une séance de cinéma dans la salle des fêtes. Une date est d'ailleurs déjà pressentie, le 02 décembre 2023. Le choix du film se fera lors d'une prochaine assemblée.

Les enfants ont également émis le souhait de la réhabilitation d'un des deux terrains de tennis. Affaire à suivre...

## **3 – REVISION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Courant avril 2023 une réunion de lancement officialisera le début de la procédure de la révision du PLU.

Un travail de longue haleine qui devrait se finaliser avant la fin du mandat soit en 2026.

## **4 – MON PLUS BEAU VILLAGE**

La commune de La Balme Les Grottes a été retenue cette année pour participer à « Mon plus beau village – Edition 2023 ».

Ce concours organisé par Le Progrès et Le Dauphiné Libéré est l'opportunité de communiquer sur l'attractivité de notre territoire, de faire découvrir toutes les richesses du patrimoine local de la commune de La Balme Les Grottes et de bénéficier d'une forte visibilité via les contenus rédactionnels publiés dans Le Progrès et Le Dauphiné Libéré.

En 2022, 9 départements (Ain, Loire, Haute-Loire, Rhône, Ardèche, Drôme, Savoie, Haute-Savoie et Isère) ont été représentés.

Cette année la commune de La Balme Les Grottes a été sélectionnée avec deux autres communes pour représenter l'Isère.

## **5 – COMISSION ECOLOGIE**

Une dizaine de personnes (élus et administrés) composent cette nouvelle commission. Elle travaille principalement sur les sujets liés à l'environnement (fleurissement, gestion de l'eau, actions écologiques, valorisation des déchets, réduction de la consommation de l'électricité et mobilité douce.

## **6 – NETTOYAGE DE PRINTEMPS**

Les Balmolanes et Balmolans sont attendus le samedi 08 avril 2023 à 08h30 devant la mairie pour le traditionnel nettoyage de printemps. Ils seront accueillis par un café et viennoiseries et la matinée sera clôturée par un « casse-croûte » comme à l'accoutumé. L'équipement nécessaire sera fourni par la municipalité.

**Fin de la séance à 22h40**